



Le bulletin intercommunal 2014 sera transmis aux communes avant la fin du mois d'octobre pour distribution à la population.

### **SCOT : Décision de retrait du Val d'Adour**

Le Conseil Communautaire a voté le 22 septembre le retrait du SCOT du Val d'Adour pour les communes adhérentes. Cette décision a fait suite à de nombreuses discussions.

Il ne peut pas y avoir plusieurs SCOT dans un même EPCI.

Le SCOT, schéma de cohérence territoriale, est un document planificateur qui détermine un projet de territoire.

### **CTP et CHSCT**

**Création d'un Comité Technique Paritaire (CTP) et d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun à la Communauté de Communes et au CIAS.**

**Elections des délégués du personnel par correspondance avec dépouillement le 4 décembre à 17h.**

**Composition du Collège employeur :**

**- 3 Titulaires : Céline Salles, Annie Bourdallé, Sylvie Lahille**

**- 3 Suppléants : Gérard Fauqué, Daniel Pomiès, Patrick Ducombs**

**Le comité technique paritaire est un organe consultatif qui émet des avis obligatoires, préalables aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il comporte autant de représentants du personnel que de représentants élus.**

**Le CTP a également la compétence hygiène et sécurité du travail. Il a pour mission générale d'être consulté sur toutes les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents.**

### **COMMISSION PATRIMOINE**

Les membres de la commission patrimoine travaillent actuellement sur la mise en place de la politique touristique et événementielle intercommunale. La réflexion est notamment menée sur la création de sentiers de randonnée intercommunaux à thème.

Les thématiques qui ressortent sont :

- Sport,
- Culture et Patrimoine,
- Goût,
- Eau

## **PROJET DE TERRITOIRE**

**Les grandes lignes du projet de territoire d'Astarac Arros en Gascogne pour la période 2014/2020 ont été élaboré et transmis au Pays d'Auch. Le Pays d'Auch, amené à être transformé en syndicat mixte < PETR > en 2015, est la structure qui assure l'interface entre la région et les collectivités. Le PETR est chargé de répartir les fonds leader sur son territoire.**

**Les axes principaux du programme leader sont tournés vers le développement économique et le tourisme. C'est dans ce but que les élus communautaires ont axé leur projet sur le développement énergétique et économique du territoire et la mise en place d'une politique touristique innovante.**

**Les services à la personne existants, de la Petite Enfance au Séniors, seront adaptés aux besoins actuels des familles, prenant en compte la réalité économique du moment.**



## **LES ACTIONS EN COURS ET A VENIR**

**Réflexion Voirie d'Intérêt Communautaire**

**Réflexion par secteurs du maillage scolaire sur le territoire**

**Noël Bleu : Mercredi 10 décembre**

**Siège :** Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

19 Avenue de Gascogne – 32730 Villecomtal-sur-Arros - Tél.: 05.62.64.84.51 -

Mail : [contact@cdcaag.fr](mailto:contact@cdcaag.fr) Site internet : [www.cdcaag.fr](http://www.cdcaag.fr)

**Antenne :** « La Gravière » 32300 Idrac-Respailès - Tél.: 05.62.59.04.48